

TRAIL POUR OWEN - REGLEMENT

1- **Organisateur** : Le Trail Pour Owen est organisé par l'association LA ROUTE EN TOUTE CONSCIENCE : LE CHALLENGE POUR OWEN, association loi 1901 (n° W291005834). L'association est domiciliée chez Daniel Morvan, 490 Landeveneg, 29880 Plouguerneau. Tel : 02 98 04 74 75. Email : pour.owen@free.fr

2- **Parcours** : Le Trail pour Owen s'effectue en bord de mer, sur chemins et estran, sur la commune de Plouguerneau. Les distances approximatives du trail sont de 5, 15, et 25 Km et de 5 et 10 Km pour la randonnée. Ravitaillements aux 8,5 et 17,5 Km. L'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure. Respect de l'environnement : le trail passe dans une zone préservée Natura 2000, le participant s'engage à bien rester sur le parcours balisé. Il est interdit de jeter des déchets dans la nature.

3- **Date, horaire et lieu** : le trail aura lieu le dimanche 29 Septembre 2019. Accueil à la salle des associations de Lilia Départs à partir de 12h00 de la salle des associations de Lilia et arrivée à la salle.

4- **Responsabilités et obligations** : Le participant déclare sur l'honneur : être majeur civilement (*pour les mineurs voir point 7 : inscriptions*) - être pleinement responsable de ses actes et en assumer les conséquences - être titulaire d'une autorisation médicale à la pratique de la course à pied en milieu naturel de moins d'1 an au 29/09/2019 - être conscient des risques liés à la pratique de la course à pied en tout milieu - être titulaire d'une assurance à responsabilité civile et s'engage en cas de nécessité à la faire fonctionner sans réserve. Concernant les dommages subis par lui-même, il incombe au participant de s'assurer personnellement - **s'engager à respecter les consignes des signaleurs** - se plier aux règles du code de la route sur les secteurs routiers - le participant dégage par avance l'association LA ROUTE EN TOUTE CONSCIENCE : LE CHALLENGE POUR OWEN, les bénévoles, les propriétaires des lieux d'accueil et du parcours, la commune traversée et le département du Finistère ainsi que par extension toute personne morale ou physique impliquée de fait dans l'organisation de toute responsabilité pénale et/ou civile en cas de vol, d'accident et de tous dommages corporels ou non subis par lui-même ou une tierce personne. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect de ces dispositions. Le Trail est couvert par une responsabilité civile souscrite par l'organisateur auprès de la MAIF.

5- **Droit à l'image et informations personnelles** : C.N.I.L : Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Leurs coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs. **DROIT À L'IMAGE** : En acceptant ce règlement, vous autorisez les organisateurs de l'événement, ainsi que leurs ayants droit (partenaires, médias...) à utiliser pour une durée illimitée les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître à l'occasion de l'événement.

6- **Sécurité et assistance** : Le service d'assistance est assuré par le Dispositif Prévisionnel de Sécurité de la station SNSM de Plouguerneau. Chaque signaleur se verra remettre le numéro de portable du directeur de course et de la sécurité qui veillera à rester joignable pendant toute la durée de la manifestation. Un concurrent qui abandonne doit prévenir une personne de l'organisation. Les numéros de dossard doivent être visibles tout au long du trail. Les concurrents ont l'obligation de porter assistance à toute personne qui se trouverait en difficulté.

7- **Inscriptions** : 5€ pour le trail 5km et la randonnée et 8€ pour les trails 15 et 25 km. Inscription par courrier ou sur internet possible (date butoir : 27/09/2019 à 22h) et sur place, avec une majoration de 1€ pour les trails 5, 15 et 25 km, dans la limite de 1000 coureurs. La participation des mineurs est autorisée sur le 5km (nés en 2005 et avant) et le 15 km (nés en 2003 et avant) sur autorisation parentale obligatoire et écrite. L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription.